

EXCEL MAT

Peinture-laque mate acrylique
et polyuréthane en phase aqueuse

- ✓ Bel aspect lisse et tendu
- ✓ Film dur et résistant
- ✓ Temps ouvert optimisé
- ✓ Entretien aisé, lavable
- ✓ Rendement exceptionnel

Décoration
Intérieure
ASPECT MAT



DEFINITION

Produit en phase aqueuse, d'aspect mat, tendu, à base de copolymères acryliques et de résines polyuréthanes, pour un emploi en peinture de protection et de décoration en intérieur.

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX : neufs, de rénovation ou d'entretien.

EMPLACEMENT : à l'intérieur.

DESTINATION : murs et plafonds ; boiseries ; menuiseries (sur primaire adapté si métalliques).

CONDITIONNEMENTS ET TEINTES

- Fût de 10 L. - Pot de 2,5 L. - Boîte de 1 L.
- Livré en blanc et dans la totalité des teintes des nuanciers DECOCOLOR et RAL.
- Les teintes sont réalisables à la machine à teinter.

APPLICATION

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES :

conformément aux DTU en vigueur ou autre document applicable (cf. DoP - QR CODE) :

- enduits en plâtre, composants en plâtre de cloisons, doublages et plafonds (lisses ou cartonnés),
- enduits de préparation des supports,
- subjectiles bois et dérivés,
- subjectiles métalliques préalablement apprêtés,
- anciennes peintures compatibles en bon état de conservation et parfaitement adhérentes au support.

Supports spécifiques non mentionnés : nous consulter.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Pour la réalisation de teintes vives comme les jaunes et les rouges, prévoir une première couche dite "fausse teinte" pour obtenir une opacité suffisante. Ne pas appliquer sur bois taniques tels que le chêne ou le châtaignier sans impression isolante (HELVEPRIM).

L'application d'une laque relève de travaux soignés nécessitant une préparation des fonds de grande qualité pour l'obtention d'un résultat optimal (travaux d'enduisage et de révision des fonds, impression la plus tendue possible, égrenage entre chaque couche).

Ne pas tirer le produit. Le déposer en charge sur le support et le répartir en croisant puis en lissant toujours dans le même sens.

Observation : la résistance optimale au frottement n'est obtenue qu'après séchage à cœur.

Ne pas appliquer par température inférieure à 8°C et par humidité relative supérieure à 70 %. Ne pas appliquer sur des supports en bois contenant plus de 12 % d'humidité en masse.

DILUTION : à l'eau.

Brosse et rouleau : en couche d'impression : 3 à 5 %, en couche intermédiaire : 2 à 3 % et en couche de finition : 0 à 3 %.

Pistolet : 5 à 10 %.

MATERIEL :

- Brosse spéciale acrylique.
- Rouleau laqueur microfibre ou polyamide texturé. Pour une tension optimale : rouleau laqueur mousse floquée.
- Pistolet sans air : buses Ø 13 à 17 millièmes de pouce et filtres de 180 "mesh"/maille.
- Pistolet pneumatique.

RENDEMENT SUPERFICIEL SPECIFIQUE :

12 à 14 m²/litre et par couche.

Rendement variable de 20 à 30 % en fonction de l'absorption, du relief des supports et du mode d'application.

TEMPS DE SECHAGE (à 23° C et HR = 50 %) :

Sec en surface : 30 minutes.

Sec apparent complet / recouvrable : 5 à 6 heures.

NETTOYAGE DU MATERIEL : à l'eau, immédiatement après usage.

NETTOYAGE ET PREPARATION DES FONDS :

conformes au NF DTU 59.1.

MODE D'APPLICATION	Sur fonds bruts	Anciennes peintures adhérentes		Sur subjectiles métalliques	
		d'aspect mat	d'aspect satiné ou brillant	Ferreux	Non ferreux
Impression ⁽¹⁾	EXCEL PRIM ou EXCEL MAT dilué ou GLYCOPRIM'R sur fonds difficiles HELVEPRIM ou GLYCOPRIM'R sur bois taniques	EXCEL PRIM ou EXCEL MAT dilué	HELVEPRIM	GLYCOPRIM'R	GALVAPLAST 2000
Intermédiaire/Finition	2 couches d'EXCEL MAT				

Il est impératif de consulter les Fiches Descriptives des Produits cités ci-dessus avant mise en peinture.

⁽¹⁾ Impressions recommandées. Autres impressions possibles (nous consulter).

CARACTERISTIQUES D'IDENTIFICATION

APTITUDE A L'USAGE :

Fonction générale : produit de construction faisant l'objet d'une déclaration de performances "DoP" volontaire (cf. QR CODE ci-après), conformément à la norme retenue en l'absence d'une spécification technique harmonisée permettant son marquage CE.

Fonctions particulières par référence aux normes et/ou spécifications applicables ou à paraître :

- résistance au nettoyage (excellente résistance à l'abrasion humide : classe 1),
- perméabilité à la vapeur d'eau,
- insensibilité à l'eau.

IDENTIFICATION :

Caractérisation selon NF T 36-005 : Famille I - 7b₂/6a.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Extrait sec :

En poids : 57,5 ± 2,0 %.

En volume calculé : 42,5 ± 2,0 %.

Masse volumique : 1,36 ± 0,05 kg/dm³ (en blanc).

Point d'éclair : non inflammable, produit en phase aqueuse.

Présentation en pot : produit onctueux.

Aspect du feuil sec :

Mat. Indice de brillant à 60° = 3 et à 85° = 7. Tendue.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Contrôle qualité : cf. DoP (QR CODE ci-après).

HYGIENE ET SECURITE / SANTE ET ENVIRONNEMENT

Sécurité en cas d'incendie :

Sur support métallique : classement conventionnel de réaction au feu M1 sur support non isolant classé M0 (selon arrêté du 21 novembre 2002).

Sur support bois : EXCEL MAT appliqué en deux couches sur impression ne modifie pas le classement conventionnel M3 ou M4 des bois et panneaux dérivés du bois (conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002).

Fiche de Données de Sécurité : accessible sur le site www.soframap.com ou www.quickfds.fr.

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire : en préparation.

Étiquetage de type II / NF EN ISO 14021 à valeur d'écolabel spécifique HSE pour une protection équivalente sinon supérieure aux exigences réglementaires et/ou certifiées. Déclaration explicative incluse dans la FDES traitant de l'impact environnemental du produit.

***Émissions dans l'air en intérieur :** information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement A+.

COV (Directive 2004/42/CE et arrêté français du 29 mai 2006) : valeur limite UE pour ce produit (cat. A/a) : 30 g/l. Ce produit contient max 29 g/l COV.

AUTRES INFORMATIONS

Référentiels d'emploi, durée de vie, entretien, stockage, déchets : cf. DoP (QR CODE ci-après).

Cf. QR CODE pour les DoP / FDES / FDS spécifiques du produit (ce produit, de construction et de décoration, destiné exclusivement à des professionnels du BTP et non à la vente au consommateur. Cf. CGE ci-dessous, dont les caractéristiques environnementales et sanitaires sont déposées sur la base INIES/CSTB, ne nécessite pas de déclaration environnementale supplémentaire déposée sur le site gouvernemental en application du décret n° 2013-1264 du 23 décembre 2013).

 DoP n°S17241-1 EXCEL MAT
ALLIOS - SOFRAMAP 2648, RD 6007 F 06270 VILLENEUVE-LOUBET
EN 13300 Système de peinture pour murs et plafonds intérieurs
<small>Cf. QR CODE ci-dessus pour consulter la DoP référencée (volontaire) donnant les caractéristiques normalisées du produit (copie papier sur demande), avec ses documents d'accompagnement, le tout consultable aussi sur le site www.soframap.com.</small>

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI "CGE"

Le produit décrit dans cette fiche est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP), et doit être employé conformément aux présentes informations et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes privées NP D, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/sous-jacents concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la fiche du produit n'a pas été modifiée par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère, notamment : déclaration de ses performances "DoP" s'il est visé par une norme harmonisée ou le cas échéant par un document d'évaluation européen, selon l'ancienne Directive européenne DPC N°89/106/CEE ou le Règlement RPC (UE) qui l'a remplacée, impliquant son marquage CE, et fiches de données de sécurité "FDS", l'ensemble accessible sur le site Internet www.soframap.com, et ce conformément à l'article 7.3 du RPC N°305/2011 pour la DoP (dans des conditions qui pourront être fixées réglementairement par la Commission). Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction neuve ou de rénovation, mais ils peuvent l'être aussi pour des travaux d'entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes. Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France des constructeurs pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des EPERS. Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements de construction est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique du système réalisé. S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1er du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (vente dite "BtoB" et non "BtoC" de produits de construction et de décoration).

Date de création : septembre 2015

Date de révision : septembre 2017

Indice de révision : 02